



Mairie de Réotier

05600 REOTIER

☎ : 04.92.45.32.00

☎ : 04.92.45.12.04

✉ : [mairie@reotier.fr](mailto:mairie@reotier.fr)

## Réunion du Conseil Municipal

du 02 avril 2021

À 19 h 00

**Présents** : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Antoine GRAZIANO, Michel COLLOMB, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Hervé CASTILLO, Joël GAUTHIER, Damien GANDELLI.

**Secrétaire de séance : MOURONT Michel**

**L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :**

- 1°) **Vote des Budgets Primitifs** : *Budget Commune – Budget Eau – Budget Camping*
- 2°) **Délibération – contribution au SIVU de l'école « La Fraxinelle »**
- 3°) **Délibération – versement de la subvention au budget annexe eau**
- 4°) **Délibération – versement excédent du camping au budget Commune**
- 5°) **Délibération – attribution de subvention aux Associations**
- 6°) **Délibération demande de subvention au Département - voirie communale**
- 7°) **Questions diverses**

---

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 10**

***Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.***

**1°) Vote des Budgets Primitifs : *Budget Commune – Budget Eau – Budget Camping***

**BP 2021 COMMUNE** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif de l'année 2021, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- **En Fonctionnement**, en dépenses et en recettes à : **410 308.73 €**
- **En Investissement**, en dépenses et en recettes à : **943 159.55 €**

Après délibération, le Conseil Municipal : 11 Pour – 0 Contre – 0 Abstention. Approuve l'exposé de Monsieur le Maire. Approuve le Budget Primitif - Commune, pour l'année 2021.

**BP 2021 EAU** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif de l'année 2021, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- **En Fonctionnement**, en dépenses et en recettes à : **113 626.92 €**
- **En Investissement**, en dépenses et en recettes à : **260 160.53 €**

Le Budget Eau est toujours déficitaire. Pour équilibrer ce budget il est nécessaire de prélever 17 000.00 € sur le budget principal. Après délibération, le Conseil Municipal : 11 Pour – 0 Contre - 0 Abstention. Approuve l'exposé de Monsieur le Maire. Approuve le Budget Primitif Eau, pour l'année 2021.

**BP 2021 CAMPING** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif de l'année 2021, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- **En Fonctionnement**, en dépenses et en recettes à : **65 024.76 €**
- **En Investissement**, en dépenses et en recettes à : **10 000.00 €**

Après délibération, le Conseil Municipal : 11 Pour – 0 Contre - 0 Abstention. Approuve l'exposé de Monsieur le Maire. Approuve le Budget Primitif Camping Municipal, pour l'année 2021.

**2°) Délibération – contribution au SIVU de l'école « La Fraxinelle »** : Monsieur Roland MARSEILLE, Président du SIVU de l'école « La Fraxinelle » fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir une contribution à l'organisme de regroupement SIVU de l'école « La Fraxinelle » Après délibération, le Conseil Municipal : 11 Pour – 0 Contre – 0 Abstention. Décide de verser la somme de 35 000.00 € (Trente cinq mille euros) au SIVU de l'école « La Fraxinelle », qui sera prise à l'article 6554 du budget primitif 2021.

**3°) Délibération – versement de la subvention au budget annexe eau** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu d'équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe Eau et afin de ne pas augmenter le forfait eau de façon déraisonnée, il serait bon d'attribuer une subvention exceptionnelle au budget annexe Eau d'un montant de : **17 000.00 €**. Après délibération, le Conseil Municipal : 11 Pour – 0 Contre – 0 Abstention. Décide de verser la somme de 17 000.00 € sur le budget annexe Eau, qui seront à prendre au compte 657364 du budget principal.

**4°) Délibération – versement excédent du camping au budget Commune** : Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que le budget prévisionnel du camping fait apparaître un excédent de 49 024.76 €, une fois prises en comptes toutes les dépenses et les recettes. Vu les dispositions de l'article L 2224-1 du CGCT, Vu les dispositions prévues aux articles R 2221-48 et R 2221-90 du CGCT qui indiquent que le reversement d'un excédent du budget annexe vers le budget général est admis sous réserve des trois conditions cumulatives suivantes :

- l'excédent dégagé au sein du budget camping doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation, à dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer, par les usagers du service assainissement, les dépenses du budget général ;
- le reversement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- le reversement n'est possible que si l'excédent n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation devant être réalisées à court terme par le service camping. Considérant que cet excédent ne résulte pas de la fixation à dessein d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget principal. Considérant

que le budget annexe du Camping est **excédentaire à hauteur de 49 024.76 €** sur la section d'exploitation et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies. Considérant que l'excédent d'exploitation n'est pas nécessaire au financement de dépenses devant être réalisées à court terme par le service camping. Considérant l'exposé de Monsieur le Maire sur les modalités de fonctionnement du budget principal de la commune et du budget annexe camping, notamment la possibilité de transférer tout ou partie de l'excédent d'exploitation du budget annexe à la collectivité de rattachement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré : 11 pour – 0 Contre – 0 Abstention. Décide de reverser **45 000.00 €** d'excédent d'exploitation du budget M4 CAMPING de la commune à la section de fonctionnement du budget général M14 de la commune.

**5°) Délibération – attribution de subvention aux Associations** : Monsieur le Maire présente le tableau des demandes et indique que plusieurs associations n'ont pas demandé de subventions cette année. Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour les demandes transmises.

**6°) Délibération demande de subvention au Département - voirie communale** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la voirie communale et rurale et notamment les accès à la Grangette, les Lajards, les Grands Prés, de l'Aiguille, du Clos de L'Eyssillon et de l'Alp ont souffert cet hiver des intempéries et qu'il faut impérativement avant fin juin les remettre en état. Le montant total de ces travaux se monte à 88 014,18 € HT, vu le coût des travaux il propose au Conseil Municipal de solliciter une aide d'un montant de 35 000.00 € au Conseil Départemental. Le restant du montant sera pris sur l'Enveloppe Voirie Communale pour un montant de 5 000.00 €. Après délibération, le Conseil Municipal : 11 Pour – 0 Contre – 0 Abstention. Sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention sur les dégâts d'hiver à hauteur de 35 000.00 € et sur la voirie communale à hauteur de 5 000.00 €.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 20 H 30**